

BULLETIN MUNICIPAL

Commune de

Moissac Vallée Française



Retrouvez le bulletin municipal, ainsi que toute l'actualité de la Commune et de ses environs, sur le site internet :

<http://pagesperso-orange.fr/Mairie.Moissac-VF/>

EDITORIAL

La rentrée de septembre s'inscrit cette année sous le signe de la réforme. Le calendrier mis en place par le gouvernement entre dans sa phase d'application pour les collectivités locales.

Les communes avaient pour obligation de mettre en place l'application des rythmes scolaires à la rentrée 2014. La commune de Moissac a conduit cette réforme et a ainsi pu offrir dès le premier jour d'école de septembre un calendrier des activités (voir article). Un dispositif parmi d'autres qui traduit la volonté de la commune de soutenir le corps enseignant et les associations culturelles et sportives dans l'intérêt des enfants. Le personnel communal y a été associé.

D'autres vont suivre, en particulier la réforme territoriale. A notre échelle, la fusion de certaines communes est en discussion ; le seuil de population pour créer une communauté de communes serait relevé aussi à 10 ou à 12 000 habitants (1700 pour notre communauté actuelle).

Les dotations de l'état aux collectivités seront aussi en diminution dans le cadre de l'accompagnement des communes à l'effort de redressement des comptes publics.

Le conseil municipal sera vigilant sur son application avec en perspective les intérêts de la commune afin que les capacités de cette dernière à fonctionner et investir ne soient pas amputées.

Sensible à ces bouleversements, la commune s'applique à être présente, chaque jour, active et réactive aux différents besoins qui s'expriment par l'intermédiaire de ses agents et ses élus.

Le Maire
Pierre FESQUET

Compte-rendu du Conseil Municipal JEUDI 24 juillet 2014

Présents :

Monsieur Pierre FESQUET, Maire

Mesdames : Sylvie JULLIAN-CHAMBOULEYRON, Chantal CORTOT, Nathalie CAUSSE, Isabelle DEVRESSE

Messieurs : Philippe GODE, Jean-Pierre PASCAL, Jean-Luc VÉDRINES, François FAURE.

Absent excusé : Etienne DI VOUX, Sylvette FOUBERT, Jean Luc VEDRINES

Jean Luc VEDRINES, procuration à François FAURE.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie CAUSSE

Courrier de S.W., locataire de la commune, désirant intervenir au conseil municipal afin de parler de son logement. Mme SW ne s'est pas présentée. Objet de cette intervention : un signalement pour insalubrité du logement a été fait auprès de l'ADIL par Mme S.W. Un agent de la CAF est venu contrôler ce logement et a signifié qu'en aucun cas ce logement n'était insalubre...

DELIBERATIONS

D1 : Affectation des dotations du conseiller général :

Affectation du Plan d'Equipement Départemental (5920€) et Plan d'Equipement de Voirie Communale (5 350€) à différents travaux de voirie pour un montant de 30000€ TTC:

1. voirie n °12 : le Mas (captage d'eau),
2. voirie n°17 Combes
3. voirie n°4 : Arbousses

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

D2 : Motion relative à la simplification de la gestion des cours d'eau et des milieux humides en Lozère

pour que « la réglementation prenne en compte les besoins de clarifications et de simplifications qui se font de plus en plus ressentir »

- Considérant la géographie de la Lozère-pays des sources,
- Considérant la réglementation en matière de gestion des cours d'eau, lourde de conséquence pour le budget des communes pour de simples travaux d'entretien,
- Considérant les enjeux environnementaux, la richesse biologique du territoire etc.,
- Considérant l'usage culturel de l'eau, partie intégrante du territoire des Cévennes.

Le conseil municipal décide :

- de demander aux services de l'état que pour des travaux de faibles ampleurs, les démarches soient simplifiées.
- De demander que les collectivités et les riverains puissent intervenir manuellement pour effectuer les travaux de désensablage et d'enlèvement des embâcles pour veiller au bon écoulement des cours d'eau.
- De demander par conséquence au législateur que la notion de cours d'eau fasse l'objet d'une définition plus précise et par la moins soumise à interprétation.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

D3 : Mise à disposition du mobilier festif pour les associations : décision du conseil municipal :

1. Prêt gratuit à toutes les associations.
2. prêt gratuit pour les particuliers qui réalisent leurs festivités sur l'espace public à l'organisation de manifestations (ex : repas de quartier...)
3. location de 5€ pour une table et deux bancs soit 50€ pour l'ensemble du mobilier et un chèque de caution de 150€ pour les particuliers.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

D4 : Acquisition de captages de Rodet et la Boissonnade. Les réservoirs sont desservis par voie communale (n°23 et 24)

La propriétaire des terrains que la commune doit acquérir demande que cette voie soit déclassée et qu'il y ait une servitude au profit de l'acquéreur et ses ayants-droits pour toute intervention nécessaire. Cette servitude doit être inscrite dans l'acte notarié. Délibération sur un accord de principe prendra avec effet à la signature de l'acte.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

D5 : Délibération pour nommer un référent Parc National de Cévennes.

La commune a adhéré à la charte du Parc National des Cévennes au mois de mars 2014. Son territoire est donc compris dans le périmètre d'adhésion. En conséquence, un élu référent doit être désigné pour la commune.

Mr Pierre Fesquet a été nommé.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

D6 : Demande de subvention de 500 euros du foyer rural de la vallée française qui organisera entre autres un spectacle de Trapèze « hey piolette » le 14 août à Saint Roman. De plus, cette manifestation soutient des artistes locaux.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Questions diverses :

-Le 3 juillet une réunion provoquée par la Sous-préfecture, animée par la trésorerie du Collet de Dèze s'est tenue avec pour ordre du jour la relance de l'Association Syndicale Autorisée de Défense Forestière Contre L'Incendie sur le canton (ASA DFCI).

Tout d'abord, le percepteur devra rétablir les comptes de l'association. Pour cela, la participation de la commune s'élèvera à 1848,46€.

La relance de l'association permettra de reprendre et poursuivre les engagements de l'équipe associative précédente en termes d'investissement, d'entretien des ouvrages et des pistes inscrites au plan de massif.

-Un devis a été demandé pour la Réfection de la stèle de la Mairie à la mémoire des combattants des guerres 14/18 – et 39/45 : coût: 350 euros .Le conseil valide cette offre .

-**Fête de Saint Roman de Tousque** / Participation de la commune par la prise en charge de l'alimentation électrique : 300€

-**Aménagement du petit studio qui jouxte l'actuel secrétariat de mairie ;**

Récupération des deux chauffages électriques de l'actuelle salle du conseil et installation dans le studio en remplacement de l'existant.

Remplacement des deux fenêtres existantes par des huisseries double vitrage
Coût de l'opération : 2859.92€ financé par un complément de subvention obtenu pour l'isolation de la cantine à l'école de Saint Roman (inscrit 4500€ au budget, obtenu 7176€).

La séance est levée à 23h30

Compte-rendu de séance du Conseil Municipal

JEUDI 11 SEPTEMBRE 2014

Présents : Monsieur FESQUET Pierre, Maire

Mesdames : JULLIAN-CHAMBOULEYRON Sylvie, DEVRESSE Isabelle, CAUSSE Nathalie, CORTOT Chantal.

Messieurs : PASCAL Jean-Pierre, VEDRINE Jean-Luc, GODE Philippe,

Absent excusé : FOUBERT Sylvette, FAURE François, DIVOUX Etienne.

Mme FOUBERT Sylvette donne pouvoir à Chantal CORTOT

Mr FAURE François donne pouvoir à FESQUET Pierre.

Secrétaire de séance : CORTOT Chantal.

APPROBATION DU COMPTE RENDU PRECEDENT à l'unanimité après corrections.

Délibérations

1- Attribution du marché AEP Arbousses-La Rouvière :

Lot 1 : Canalisations – Génie civil : estimation du maître d'œuvre, Cabinet Gaxieu :

- Tranche ferme (Arbousses) 135 237.50 € H.T.
- Tranche conditionnelle (Rouvière) 32 726.00 € H.T.
- **Total** 167 963.50 € H.T.

Tableau récapitulatif après consultation des entreprises

N°	Entreprises	Critère 1 Savoir faire 60%	Critère 2 Montant 40%	Note finale	Classement
1	Groupement JULLIAN/ CABRIT	6.00	3.80	9.80	1
2	AB TRAVAUX SERVICES	4.17	4.00	8.17	2
3	ROUVIERE	2.00	3.21	5.21	3

Montant de la proposition n°1 :

- Tranche ferme : 95 065.50 €
- Tranche conditionnelle 24 646.50 €
- **TOTAL** 119 712.00 € H.T

Lot 2 : Equipements hydrauliques et Electromécaniques : estimation du maître d'œuvre

34 049.00 € H.T.

Tableau récapitulatif

N°	Entreprises	Critère 1	Critère 2	Note finale	Classement
1	CANONGE ET BIALLEZ	6.00	4.00	10.00	1

Montant de la proposition : 32 786.00 € H.T.

D1 : Attribution Génie civil et canalisations : Entreprise JULLIAN/CABRIT

Attribution Equipements hydrauliques et Electromécaniques : CANONGE ET BIALLEZ

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2- Association Trait d'Union

Le conseil lors du vote du Budget a attribué une subvention de 415 € à l'association « Trait d'Union ». Chargé de la mise en place des rythmes scolaires, « Trait d'Union » s'occupe de l'organisation du temps des animateurs périscolaires et du programme des intervenants. Elle gère aussi la crèche (St Etienne- Ste Croix) dans le périmètre de la Communauté de Communes.

Subvention demandée : 500 €. Attribué 415 €. Avenant de 85 € mis en délibéré

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3- Modification Budget Commune

Le conseil municipal lors du vote du Budget a inscrit en dépenses d'investissement 1629.71€ au titre de l'éclairage public sur la 2^e tranche d'enfouissement des réseaux du Fez Rolland. La mise aux normes de l'éclairage sur le secteur s'élève à : 2538.77€ et nécessite une rallonge financière de 909.06€. A une participation financière initialement prévue du SDEE de 360 € s'ajoute un complément de 396.75€ .

M. le Maire propose de financer cette opération par un prélèvement sur la ligne d'investissement ONA, pour un montant de 909.06 €

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4- Indemnité du percepteur

M. COTHIAS a quitté son poste le 31 Août 2014, Mme CARTAGENA l'a remplacé.

Comme chaque année, il faut délibérer pour l'indemnité de conseil allouée aux comptables publics et cette année le décompte est calculé en fonction du temps d'occupation du poste donc ce dernier se décompose de la façon suivante :

M. Cothias pour 240 jours de gestion : 228.95 € brut

Mme Cartagena pour 120 jours de gestion : 114.80 € brut

TOTAL 2014 343.75 €

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5- Délégation signature La Boissonnade (pour l'acquisition du périmètre de protection du captage).

Dans l'ordre du tableau, M. FAURE François

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6- Contrat des Agents : ASEM

Actuellement, le contrat de travail établi pour chaque agent est de 20 h/semaine (17 h du temps pour le scolaire + 3 h pour la garderie-avenant du 15 Mai 2014-sur 36 semaines.

La mise en place des rythmes scolaires et les 5 matinées de scolarité nécessitent de prévoir une augmentation des horaires de travail des ASEM de 1 h 30 le mercredi (ou 3 heures tous les 15 jours).

La commune propose que la journée du mercredi soit effectuée en alternance pour les ASEM (1 semaine sur 2), l'ASEM effectuera donc 3 h le mercredi 1 fois sur 2.

Le nouveau temps de travail effectif hebdomadaire est porté à 21 h 30 et 17 h 04 annualisé sur 36 semaines.

Contrat de l'agent d'entretien affecté à l'école:

1 h supplémentaire est octroyée pour la journée du mercredi. Le temps de travail de l'agent passe à 9h hebdomadaire sur 36 semaines avec en complément 8 heures pour la pré-entrée. 8 heures aux vacances de Noël et 8 heures aux vacances de Pâques. Le temps de travail annualisé est de 9 h 06 pour un contrat à durée déterminée sur 12 mois.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7- Lozère Ingénierie (remplacer par ATESAT). Au printemps 2014 le Conseil Municipal en exercice a voté l'adhésion à l'association « Lozère Ingénierie », association qui a été mise en place à la suite de la décision des services de l'état de supprimer l'assistance aux collectivités locales dans la mise en place de leurs projets d'investissement (routes, bâtiments).

Une nouvelle délibération doit être prise pour renouveler la convention d'adhésion.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

8- Demande de subvention DETR Arbousses / La Rouvière

Mr le Maire rapporte un courrier des services de l'état faisant référence à l'enveloppe DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) qui n'était pas consommé sur le département. Une demande de subvention à ce titre (délibération du 23 Janvier 2014) a été rejetée le 19 Février 2014 par la sous-préfecture. Mr le Maire propose de renouveler la demande en y ajoutant le caractère exceptionnel de l'opération au titre du développement économique des deux hameaux et de la commune.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

QUESTIONS DIVERSES

1- Emprunt Arbousses/La Rouvière : Pour réaliser l'adduction d'eau d'Arbousses–La Rouvière, la commune doit emprunter 30000€. Une demande a été faite auprès de la Caisse des Dépôts, Crédit Agricole et Caisse d'Epargne. La proposition du Crédit Agricole, la moins disante a été retenue. La décision finale sera prise après la réponse des services de l'état à la demande de subvention DETR qui invalidera la demande d'emprunt en cas de réponse positive.

2- Réunion des commissions:

Travaux à définir :

- Ecole : Etude pour le préau et aménagement du rez de chaussée.
- Voirie programme 2015
- AEP et assainissement (petits programmes d'investissement)

Eclairage public : commission mise en place (diagnostic, stratégie etc..)

Environnement : Colonne de tri

Sentiers : Réflexion sur l'entretien des sentiers de randonnées en partenariat avec la communauté de commune.

Animations – Culture – Association

3- Cérémonie 14/18 : préparation de la journée de commémoration du 11 novembre

Pot de bienvenue pour les nouveaux habitants le 6 novembre 2014 à 18 heures

Fin de séance : 23 heures...

La réforme des rythmes scolaires à l'école de St-Roman de Tousque

Pour la **rentrée 2014**, les municipalités doivent mettre en place les interventions relatives aux nouveaux rythmes scolaires. Notre commune a choisi de s'investir dans ce projet éducatif pour permettre aux enfants d'avoir des animations de qualité.

C'est **avec le Conseil d'Ecole**, où se retrouvent parents d'élèves, corps enseignant, Maire et conseillers municipaux, que nous avons réfléchi à cette mise en place. L'association « Trait d'Union » est en charge de la coordination sur la Communauté de Communes des Hauts Gardons, avec comme objectif la concertation et la mutualisation des coûts et des moyens. Un comité de pilotage a aussi été créé, avec pour objectif d'élaborer un Projet Educatif Territorial (PEDT) commun.

Concrètement, ces Temps d'Activité Périscolaires (TAP) ont lieu sur notre commune **les mardis après-midi** (à titre expérimental). Alternativement (deux fois une heure), les enfants sont alternativement avec un animateur du centre de loisirs (association « Trait d'Union ») et un intervenant extérieur. Nous avons essayé de concevoir ces animations de façon cohérente, en complémentarité avec le temps scolaire et, dans la mesure du possible, en privilégiant les activités pouvant s'effectuer en extérieur.

Jusqu'aux vacances de la Toussaint, l'Association « Art et Nature » propose « land'art », **mime et théâtre sur la nature...** Ensuite, jusqu'en décembre, petits et grands pourront s'initier au yoga. Après les vacances de Noël et jusqu'en février, ils malaxeront la matière terre dans le cadre d'atelier de poterie avec Edith Bouvier. Au printemps, ils alterneront entre la pratique du jardin (Association Offres et Demandes) et l'initiation aux arts plastiques au travers du pouvoir colorant des végétaux et la fabrication de peinture (Association Dynamogénie). Pour terminer l'année, Fanny Berder, employée de la Communauté de Commune, apprendra aux enfants à fabriquer du papier.

Bien sûr, pour cette année de mise en place et donc d'**expérimentation**, des modifications pourront avoir lieu. Une réunion sera programmée afin d'avoir les retours, et les envies exprimées par **les parents et les enfants**.



Pour rendre hommage aux
soldats tués, aux blessés et à
leurs familles.



CENTENAIRE 1914-1918

LA GRANDE GUERRE

L'histoire de la 1^{ère} guerre mondiale vue au travers d'habitants de notre Commune de **MOISSAC VALLEE FRANCAISE** :

- 18 jeunes hommes tués à la guerre,
- La souffrance journalière, l'attachement familial et l'espoir du retour hélas hypothétique d'Arthur DUGUA,
- Un déserteur cévenol de la première guerre, Alfred ROUX. Une histoire vraie qui deviendra « Légende et Littérature ».

HONNEURS ET PENSEES MONUMENT AUX MORTS DE MOISSAC

(sur la façade de la Mairie)

MARTIN Emile 61^e Infanterie

CHAPBAL Arthémon 42^e Col al

ROUYEYROLLE Elie 255^e Infanterie

VELAY Numa 142^e

JULLIAN Louis 1^e Col al

TEISSIER Prosper 355^e Inf

TEISSIER Florent 175^e

VALETTE Marcel 96^e

SOULATGES Wilfrid 74^e

BENOIT Léon 152^e

PLANTIER Gaston 112^e

VELAY Ferdinand 342^e

BOSQUIER Odilon 142^e

AUSSET Louis 7^{Gl}e

BRETON Albert 365^e Inf

VALENTIN Julien 226^e Inf

MOURGUES Adolphe 61^e

ANDRE Ernest 27^e Bon Chas

UNE PERIODE DE LA VIE D'ARTHUR DUGUA DE LA ROUVIERE ET D'ARBOUSSES PLUS LOIN

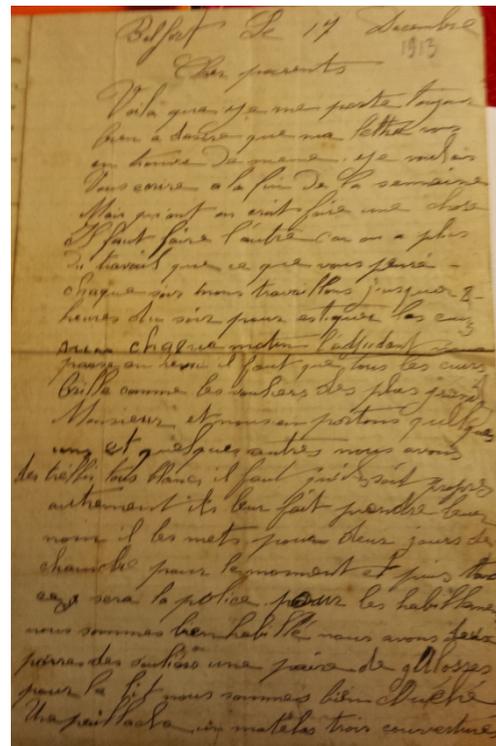
Extrait de l'essai historique de Roland DEVRESSE d'Arbousses « Le Mas de la Rouvière » juin 1993. Annexe 5 « UN DUGUA A LA GUERRE ».

Arthur DUGUA né le 19 mars 1893 était le deuxième des 4 enfants de la Rouvière. Il vécut à Arbousses Haut après son mariage en 1921 avec Irène Almérie FABRE . Il était le père de Paul DUGUA et l'oncle de Madeleine VEDRINES.

Roland DEVRESSE a repris des extraits de courriers d'Arthur à sa famille. Lettres détenues et conservées par Madeleine et Paul. **Les textes publiés ci-dessous sont retranscrits en l'état.**

La 1^{er} lettre d'Arthur est datée de Belfort, le 17 décembre 1913. Il se voit incorporé comme d'autres jeunes des Cévennes. Il est soldat au 35^{ème} Régiment d'Infanterie à la 4^{ème} Compagnie.

Extrait d'une lettre de juillet 1914: « ...**C'est terrible, j'espère que l'on ne se battra point que cela s'arrangera. Car si jamais la guerre éclate, on ne reviendra plus au pays. Mais ne vous faites pas du souci pour ça, car le destin est tiré, si on doit mourir on mourra** »



Août 1914 : Arthur DUGUA, avec son 35^{ème} Régiment d'infanterie, fait partie du 7^{ème} Corps d'Armée que le Maréchal JOFFRE lance à travers l'Alsace, donc en territoire ennemi à l'époque. L'offensive sera éphémère.

Le soldat DUGUA est en 1^{ère} ligne et se trouve ainsi pour la première fois confronté avec les horreurs de la guerre :

« Ici, ce qu'on a vu jusqu'à maintenant, c'est terrible. Les maisons qu'on a vu en feu, c'est dégoûtant. Jusqu'au 2 août, on n'avait livré guère bataille, les Prussiens venaient bien sur les frontières mais ils étaient pas nombreux, on les a fait reculer jusqu'à Mulhouse. Mais voilà, le 7 août on est entré dans Mulhouse, le drapeau en tête et la musique, on a traversé toute la ville qui est très agréable et les gens sont très honnêtes, au moins certains mais pas tous. Mais comme on

arrivait au bout de la ville et qu'on ne se méfiait pas du tout, les Allemands ont tiré une fusillade sur nous, mais sans ravage et on les a repoussés. On a veillé toute la nuit. »

« Le dimanche 9 août, il a commencé un sanglant combat à 2 heures du soir qui a duré jusqu'au lendemain matin, dont on a été obligé de reculer de nouveau jusqu'aux frontières. Le 9 août, c'était terrible les fusils et les canons grondaient de tous les côtés. A ce qu'il paraît notre canon a fait beaucoup de ravage, à ce qu'on dit. Le 42, il y a beaucoup plus de morts qu'au 35, car ils ont poussé la charge à la baïonnette. A ce qu'il paraît, les Allemands auraient fait des prisonniers au 42 ou qu'ils seraient tués car ils ne sont pas revenus. »

Lettre du 13 janvier 1915 :

« Je vous dirais que nous sommes maintenant en première ligne. Tous ces jours-ci, il fait grand froid. Il pleut un jour, il tombe de la neige et aujourd'hui il pleut. Je vous assure qu'on avait une passe sans souffrir comme on souffre et maintenant cela fait de la peine pour nous remettre à ce pareil boulot. On n'est plus aux mêmes endroits qu'on était avant et le service est beaucoup plus difficile. Les boches à 50 mètres, on s'entend parler, on ne peut regarder que par des créneaux, même souvent les créneaux sont fusillés. Il y a souvent des blessés à la tête ou des morts. Et puis quand il pleut, les tranchées sont bourrées d'eau ou de boue. »

Il sera blessé deux fois, une fois à la cuisse par un éclat d'obus et une deuxième fois à la main et au poignet.

Il terminera cette terrible épopée dans une unité du Train dans la région de Reims, sans remonter au front, occupant un poste de cuisinier.

ALFRED ROUX : UN DESERTEUR CEVENOL DE LA 1^{ère} GUERRE MONDIALE, ENTRE HISTOIRE, LEGENDE ET LITTERATURE

Extrait de « PROVENCE HISTORIQUE – Fascicule 198-1999 de Pierre LAURENCE.

Fédération Historique de Provence 18 rue Mirès BP 10099 13303 MARSEILLE Cedex 03.

Vous pourrez retrouver le document complet sur internet :

http://provence-historique.mmsh.univ-aix.fr/Pdf/PH-1999-49-198_05.pdf

Avec l'aimable autorisation du Conseil d'Administration de la Fédération Historique de Provence en date du 21 août 2014.

En septembre 1914, un jeune homme de la commune de Moissac Vallée Française reçoit, comme des milliers d'autres de sa génération, un ordre de route pour aller combattre l'envahisseur allemand sur un des fronts du Nord et de l'Est de la France. Il se nomme Alfred ROUX, il est né le 15 mai 1894 à Moissac Vallée Française, dans la partie lozérienne des Cévennes. Il est issu d'une famille de petits agriculteurs protestants et, au moment de son appel sous les drapeaux, il travaille avec son père Cyprien, fermier dans un mas de la commune de Sainte Croix Vallée Française. Quelques années auparavant, il avait commencé un apprentissage de forgeron à Moussac (Gard), mais il a ensuite abandonné ce métier malgré d'évidentes aptitudes. Sa mère est décédée en 1911.

Pour des motifs que nous ignorons, Alfred Roux, le 5 septembre 1914, décide de ne pas rejoindre son affectation sous les drapeaux et de s'y soumettre. Rien de ce que nous connaissons de sa courte biographie – il a tout juste 20 ans- ne permet de savoir ce qui a motivé cette aptitude peu commune. Nous savons seulement qu'il s'agit de la décision d'un homme seul mais résolu, qui n'a confié ses intentions ni à ses amis ni à sa famille. Le dossier de justice, très fouillé, ne mentionne aucune fréquentation ni anarchiste, ni de mouvement chrétien rigoriste. Son choix semble pourtant prémédité puisqu'il est déjà déclaré « bon absent » lors du conseil de révision, quelques temps auparavant....

...Durant plus de deux années-précisément jusqu'au 4 janvier 1917- Alfred Roux trouvera refuge dans la montagne cévenole, dans un secteur qu'il connaît bien, aux alentours de Sainte Croix Vallée Française (Lozère). Il y vivra sommairement de chasse et de nombreux petits larcins, changeant souvent de refuge, au moins durant sa première année de clandestinité. S'il se tient le plus souvent à l'écart de ses contemporains, certains le rencontrent parfois au détour d'un chemin ou même dans le village de Sainte Croix où il ose parfois se hasarder (1). Durant la seule année 1915, il sera arrêté à trois reprises : le 30 janvier où il se « rend » de lui-même aux gendarmes-peut-être sous la pression paternelle-, le 4 avril où il est repris à la suite d'un guet-apens et de la dénonciation d'un groupe de camarades, et enfin le 12 juillet où il est arrêté lors d'une battue à laquelle la population participe. A chaque fois son temps de punition accompli, il s'évade de sa caserne -sans grande difficulté, il lui suffit de franchir le portail- et retourne immédiatement mener sa vie clandestine dans les *serres* et les *valats* de la Vallée Française.

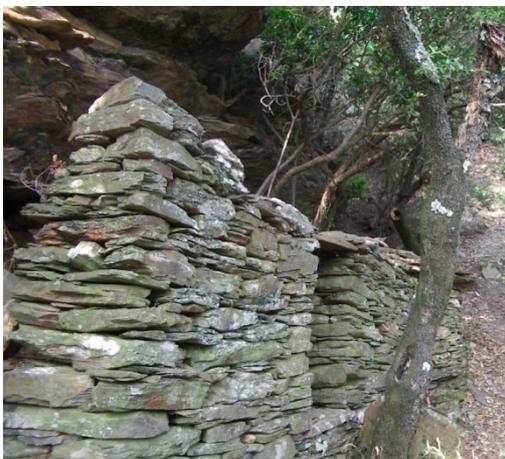
Une seule fois, à l'occasion de son arrestation de juillet 1915, Alfred Roux est amené à préciser ses motivations aux gendarmes qui l'interrogent :

- *Quels sont les motifs de votre désertion ?*
- *Je ne me suis jamais plu au régiment. J'aurais beau être surveillé, je déserterais de nouveau à la première occasion. Du reste, je ne veux pas aller au front. »*

...A partir d'octobre 1915, il construit et aménage, dans des rochers inaccessibles qui dominent la ferme du Raynaldés (à Moissac), une cabane en pierre sèche munie d'un petit four à pain. C'est là qu'il vit jusqu'en janvier 1917, menant une existence véritablement isolée. Pour assurer sa subsistance, il multiplie alors les vols –essentiellement des outils et des denrées de base-, conduisant, depuis son repaire, des incursions dans toute la montagne et les vallons avoisinants. Désormais sa présence est crainte par la population et une antenne de gendarmerie est même spécialement installée à Sainte Croix dans le but de l'appréhender. Dans les premiers jours du mois de janvier 1917, deux bergères découvrent fortuitement sa cachette et le dénoncent à la gendarmerie. Il est arrêté, cette fois définitivement, le 4 janvier 1917.

Alfred Roux, jugé en assises pour vol et tentative d'assassinat, ne sera reconnu coupable que des vols et condamné, avec circonstances atténuantes, à dix ans de réclusion et dix ans d'interdiction de séjour en Lozère. Il effectuera sa peine notamment au bagne de Mers-el-Hébro (Algérie). A l'issue de celle-ci, il reviendra s'installer en Cévennes, d'abord dans le Gard tout proche, puis dans les environs de Sainte Croix Vallée Française. Il y exercera le métier de maçon. Il est décédé à Anduze en 1985.

(1) *Le faible nombre de vols qu'il commet de septembre 1914 à juillet 1915, notamment en comparaison de la période suivante, pose la question des éventuelles complicités ou soutiens ponctuels dont il aurait alors pu bénéficier pour assurer sa survie. La justice les cherchera en vain.*



« Baume du Rossignol » à ce jour, preuve d'un savoir faire certain de la construction

LE ROMAN D'ANDRE CHAMSON : « Roux le Bandit »

Pierre LAURENCE : "L'aventure du déserteur de la Vallée Française, pour peu banale quelle soit, serait peut-être tombée peu à peu dans l'oubli si André Chamson, alors jeune homme, n'en avait entendu la narration lors d'une réunion de famille à Mialet, en 1923. Le futur écrivain en tirera la matière de son premier roman. *Roux le Bandit*, rédigé en forme de récit de veillée au retour de la chasse. »

Depuis près de 40 ans, on ne trouvait plus ce livre en librairie. Heureuse initiative, une nouvelle réédition en 2014 nous permet de reprendre sa lecture ou de le découvrir (Editions Alcide). Quelle joie de pouvoir le glisser dans sa bibliothèque « cévenole » personnelle .

Pierre LAURENCE, encore : « ...Le légendaire du « Rossignol » s'est ensuite développé jusqu'à nos jours (2), si bien que l'ensemble des récits et témoignages que l'on peut actuellement recueillir constituent une forme de récit collectif sur cet épisode historique. Ce récit est actuellement très unanime sur les qualités du personnage. S'il y a conflit, c'est surtout à propos du roman d'André Chamson qui, lu ou pas lu, est systématiquement récusé. Les témoins reprochent surtout à l'écrivain le choix de son titre, perçu comme potentiellement offensant vis-à-vis du déserteur. La non-fidélité à la réalité des faits historiques et le déplacement de l'intrigue vers d'autres lieux (3) sont également dénoncés, ces deux derniers points étant vécus comme une véritable dépossession d'une figure de l'histoire commune.... »

(1) Texte écrit en 1999

(2) André Chamson situe son histoire sur les pentes de la Luzette, près du Pic de Barette qui domine la vallée de Taleyrac, sur la commune de Valleraugue. « Luzette » où il repose au côté de son épouse Lucie MAZAUERIC



ST ROMAN

Vue de la Luzette vers la Corniche des Cévennes.



Tombe d'André Chamson et Lucie Mazauric.

RAPPEL IMPORTANT

La communauté de commune de la Cévennes des hauts gardons collecte **les déchets inertes** sur :

- 👉 **le site de la zone artisanale** (déchetterie) pour des volumes allant **jusqu'à 2-3 m³**.
- 👉 **le Site de Gabriac** à proximité de la D9 avec autorisation de volumes **au delà de 3m³**

Sont considérés comme **déchets inertes** les matériaux suivants : **brique, ciment, enduits à la chaux, faïence** (carrelage, cuvette bacs, éviers)

Sont interdits et soumis à **dépôt en déchetterie OBLIGATOIREMENT** : **plastiques, polystyrène, métaux, plâtre, isolant** (laine de verre, roche etc.)

👉 Pour déposer ces déchets inertes (moins de 3m³), il suffit de se rendre à la déchetterie aux heures d'ouverture (cf. + bas)

👉 Pour les gros volumes (au delà de 3m³), il est nécessaire d'avertir le secrétariat de la communauté (04 66 45 90 29) pour solliciter l'ouverture du dépôt de Gabriac. Un agent de la communauté accompagne pour la réalisation de l'opération.

Tout dépôt sauvage des déchets inertes, en dehors des espaces prévus, y compris sur propriété privée, est strictement illégal

L'opération de recyclage est effectuée par le SDEE de la Lozère.
Rappel des **heures d'ouverture de la déchetterie** :

Jour de la semaine	Horaire d'hiver Du 1 ^{er} novembre au 30 avril		Horaire d'été Du 1 ^{er} mai au 31 octobre	
Mercredi	14 heures à 17 heures		14 heures à 18 heures	
Samedi	9 heures à 12 heures 30		9 heures à 12 heures 30 15 heures à 17 heures	



Du côté de chez nous...

Compléments d'information sur :

http://mairie.moissac-vf.pagesperso-orange.fr/infos_pratiques/agenda.htm

les agendas :

Vallée Borgne : <http://www.causses-aigoual-cevennes.org/tourisme/>

Cévennes : <http://agenda365.fr>

Saint Jean du Gard : <http://www.tourisme-saintjeandugard.fr/>

Festival Nature : <http://www.cevennes-parcnational.fr/Programme-du-Festival-nature-2014>

Quand ?	Où ?	Quoi ?	Comment ?	Qui ?
Jusque 06 nov	Sainte Croix VF	Expo : Sérigraphies de Ventilo/Peintures de Sarah Fistol	17 à 19 h	OT 04 66 44 70 41
Jusque 11 nov	Florac	Expo : Sur les pas de Robert Louis Stevenson	Le Temple	04 66 49 53 00
Jusque 31 oct	St Germain de Cbte	Expo : les silences des lichens	Mairie cf. heures ouverture	04 66 45 93 66
Jusque 31 oct	Florac	Expo : d'Art et d'Eau	Château PNC	04 66 49 53 00
Me 29 oct	Florac	Cinéco : les Gardiens de la Galaxie	17 h	04 66 45 94 41
Je 30 oct	Florac	Prendre soin de soi, la santé en question	09h30—12h00	04 66 45 17 17
30 oct - 02 nov	Saint Jean du Gard	Festival de la randonnée (FIRA) : + de 40 randos	Cf. programme	Inscr. 04 66 85 17 94
Ve 31 oct	Saint Jean du Gard	Cinéma : "Les gardiens de la galaxie"	21 h Salle Stevenson	OT 04 66 85 32 11
Ve 31 oct	Saumane	Rando FIRA : Le Serre des clapisses	8h30 église St Marcel	Inscr 04 66 85 17 94
Sa 1er nov	Saint Etienne VF	Le pain et le miel invitent la châtaigne...	09 à 17h	06 60 09 77 53
Sa 1er nov	Saint Martin de Lans.	Concert Rock	21 h au Temple	
Sa 1er nov	Florac	1er marché des produits causses cévennes	Plusieurs sites 08 h - 17 h	06 64 78 52 15
Sa 1er nov	Florac	Halloween Party	19 h, salle des fêtes	04 66 45 01 14
Sa 1er nov	Saint André de Valb.	Rando FIRA : Deux jours sur des chemins de chèvres	9h devant OT	Inscr. 04 66 85 17 94
Sa 1er nov	Saint Jean du Gard	Rando FIRA : Retour aux Poussiels	9h devant OT	Inscr. 04 66 85 17 94
Me 05 nov	Florac	Cinéco : Hippocrate, 2014	21h, Genette Verte	04 66 45 94 41
Je 06 nov	Moissac VF	Accueil des nouveaux arrivants sur la commune	18h à la Mairie	04 66 44 71 31
Ve 07 à Ma 11	Florac	L'association "Sur le chemin Stevenson fête ses 20 ans!"	Cf. programme	04 66 45 86 31
Ve 07 nov	Saint Jean du Gard	Cinéma : « Hippocrate »	20h30 Salle Stevenson	OT 04 66 85 32 11
Sa 08 nov	Saint André de Valb.	Cours de peinture : "ateliers couleurs"	10 h à 13 h, école	06 85 70 42 61
Ma 11 nov	Moissac Vallée Fr.	Commémoration du 11 novembre (suivie d'un apéritif)	11 h à la Mairie	04 66 44 71 31
10 - 11 nov	Florac - St Jean du G.	Marche pour la paix sur le Stevenson		04 66 45 86 31
Me 12 nov	Florac	Cinéco : Jimmy's Hall	21 h, Genette Verte	04 66 45 94 41



Du côté de chez nous...

Compléments d'information sur :

http://mairie.moissac-vf.pagesperso-orange.fr/infos_pratiques/agenda.htm

les agendas :

Vallée Borgne : <http://www.causses-aigoual-cevennes.org/tourisme/>

Cévennes : <http://agenda365.fr>

Saint Jean du Gard : <http://www.tourisme-saintjeandugard.fr/>

Festival Nature : <http://www.cevennes-parcnational.fr/Programme-du-Festival-nature-2014>

Quand ?	Où ?	Quoi ?	Comment ?	Qui ?
Ve 14 nov	Saint Jean du Gard	Cinéco : Jimmy's Hall	20h30 Salle Stevenson	OT 04 66 85 32 11
Sa 15 nov	St Germain de Cbte	Festival de l'accordéon	Salle polyvalente, 20 h	04 66 45 93 66
Sa 15 nov	Florac	Concert dansé / accordéon : la Valse des Frimeurs	Genette Verte, 20h30	04 66 45 23 60
Sa 15 nov	Saint Jean du Gard	Sortie patinoire (Alès) pour les Ados avec L'Oustal	13h3à à l'Oustal	Inscr. 04 66 85 19 55
Me 19 nov	Florac	Cinéco : Lucy (Besson)	21h, Genette Verte	04 66 45 94 41
Ve 21 nov	Saint Jean du Gard	Cinéco : Lucy (Besson)	20h30 Salle Stevenson	OT 04 66 85 32 11
Ve 21 nov	Florac	Soirée Hip Hop	20h30, Genette Verte	04 66 45 23 60
Sa 22 nov	Saint André de Valb.	Cours de peinture : "ateliers couleurs"	10 h à 13 h, école	06 85 70 42 61
Di 23 nov	Barre des Cévennes	Repas téléthon : de la tête de veau !	12 h	
Ma 25 nov	Saint Jean du Gard	Film Documentaire : "Mirages"	20h30 salle Stevenson	OT 04 66 85 32 11
Me 26 nov	Florac	Cinéco : les jours heureux	21h, Genette Verte	04 66 45 94 41
28 au 30 nov	Saint Jean du Gard	Journées de l'arbre, de la plante et du fruit	Espace Paulhan, 4 €	04 66 85 32 18
Sa 29 nov	Le Pompidou	Loto de l'école de St-Roman	20h30, salle des fêtes	
Sa 29 nov	Saint Jean du Gard	Bourse aux jouets et vide-grenier	Marché couvert tte journée	Inscr. 04 66 85 19 55
02 à 31 déc	Florac	Expo : Paysages d'élevage	Château PNC	04 66 49 53 00
Me 03 déc	Florac	Cinéco : Des chevaux et des hommes	21h, Genette Verte	04 66 45 94 41
Sa 06 déc.	Saint André de Valb.	Cours de peinture : "ateliers couleurs"	10 h à 13 h, école	06 85 70 42 61
Sa 06 déc	Florac	Orchestre National de Montpellier	20h30, Genette Verte	04 66 45 23 60
Me 10 déc	Florac	Cinéco : Winter sleep	21h, Genette Verte	04 66 45 94 41
Sa 13 déc	Saint Etienne VF	Concert de Noël - Ensemble Vocal de Molezon	17h30, Eglise	
Me 17 déc	Florac	Cinéco : le conte de la princesse Kaguya	17h, Genette Verte	04 66 45 94 41
Sa 20 déc	Florac	Spectacle Danse / Chant : si j'étais elles	15h30, Genette Verte	04 66 45 23 60
Lu 22 déc.	Saint André de Valb.	Cours de peinture : "ateliers couleurs"	10 h à 13 h, école	06 85 70 42 61

Etat Civil

Pas de publication de naissance, mariage, décès

**L'Etat-Civil est publié trimestriellement
dans le bulletin municipal**

Dates à retenir

- 🗓 Jeudi 06 novembre** : Accueil des nouveaux arrivants sur la commune
à 18 h à la Mairie
- 🗓 Samedi 29 novembre** : Loto de l'école
à 20h30, salle des fêtes du Pompidou,
- 🗓 Mardi 11 novembre** : Cérémonie au monument aux morts
à 11h, à la Mairie de Moissac
Apéritif offert par la municipalité à partir de 11h45

SOMMAIRE

Editorial du Maire.....	p.2
Compte-rendu du Conseil Municipal du 24 juillet 2014.....	p.3
Compte-rendu du Conseil Municipal du 11 septembre 2014.....	p.6
Réformes des rythmes scolaires à St-Roman : les « TAP ».....	p. 9
Centenaire 14-18 : la Grande Guerre	p.10
Dépôt des déchets inertes uniquement dans les lieux prévus.....	p. 15
L' Agenda des activités culturelles, sportives, de loisirs : oct., novembre, décembre....	p.16
Sommaire, dates à retenir, Etat-Civil	p.18

Responsable de la publication : Pierre Fesquet

Ont participé à ce bulletin : Nathalie Causse, Chantal Cortot, Isabelle Devresse, Sylvie Jullian, Colette Chapelain, Sylvette Foubert, François Faure, Philippe Godé, Etienne Divoux, Jean-Pierre Pascal, Jean-Luc Védrières.

HORAIRES (Rappel)

Le secrétariat de la Mairie de Moissac est ouvert au public :

- le **MARDI** de 14 h 00 à 17 h 00
- le **MERCREDI** et **JEUDI** de 09 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00

**Pierre Fesquet, Maire de Moissac Vallée Française
tient une permanence le Jeudi matin, de 09 h 00 à 12 h 00.**

Vous pouvez aussi le rencontrer sur Rendez-vous.